



Déclarations de chiffre d'affaires du mois de mars

Vous devez déclarer votre chiffre d'affaires réel de la période concernée.

Pour le **paiement** de votre échéance du mois de mars 2021, **vous avez** trois possibilités :

Déclaration du montant réel de votre chiffre d'affaires pour la période concernée et paiement du total des cotisations, **dans le cas où vous pouvez payer en totalité.**

Le prélèvement de votre télépaiement ou de votre paiement par carte bancaire se fera alors dans les conditions habituelles (après l'échéance pour le télépaiement, en débit immédiat ou différé pour le paiement par carte bancaire) ;

Déclaration du montant réel de votre chiffre d'affaires pour la période concernée et paiement partiel des cotisations, **dans le cas où vous ne pouvez payer qu'une partie seulement.**

Le prélèvement de votre télépaiement ou de votre paiement par carte bancaire d'une partie de la somme de vos cotisations se fera également dans les conditions habituelles (après l'échéance pour le télépaiement, en débit immédiat ou différé pour le paiement par carte bancaire) ;

Déclaration du montant réel de votre chiffre d'affaires pour la période concernée et absence de paiement, **dans le cas où vous n'avez pas la capacité de payer.**

Aucune majoration de retard ne sera appliquée, les modalités de régularisation des paiements partiels ou absents seront précisées ultérieurement. Votre Urssaf vous contactera une fois la crise sanitaire passée.

Mon fil d'activité

Dernière connexion le 12/02/2020 à 16:41

29 août 2019 - 11:03

Bienvenue VALID RENAUD CNV BORDEAUX sur votre nouvel espace personnel en ligne. Ce dernier, vous permet d'accéder en quelques clics, à l'ensemble des services dédiés aux auto-entrepreneurs.



Mon auto-entreprise au quotidien

Aller plus loin

Etape 1 :
accédez à
l'échéance en
cours.



Déclarer et payer

Mon échéance en cours

Calendrier des échéances

Mes échéances à régulariser



Mes paiements

Mes versements

Mon solde

Mes délais de paiement



Mon compte

Mes informations personnelles

Mes moyens de paiement

Mes paramètres



Mes documents

Mes déclarations

Mes attestations

Mon relevé de situation



Ma messagerie

Messages reçus

Messages envoyés

Nouveau message



Mes demandes en cours

Nouvelle fonctionnalité à venir !

Déclarer et payer



Mon échéance en cours



Calendrier des échéances



Mes échéances à régulariser



Consulter mes déclarations

Mars 2021

- ✘ Ma déclaration : à effectuer avant le 30/04/2021 12:00:00
- ✘ Mon paiement : à effectuer avant le 30/04/2021 12:00:00

Ma déclaration

Mars 2021

Recettes pour profession libérale relevant de la CIPAV ?

0 €

Chiffre d'affaires des activités annexes de prestations de services commerciales ?

0 €

Chiffre d'affaires des activités annexes de ventes de marchandises ?

0 €

Etape 2 : Indiquez votre chiffre d'affaires en fonction de votre activité :

- Indiquez le chiffre d'affaires encaissé en mars 2021.

Etape 3 : Cliquez sur le bouton « Suivant ».

Suivant

Mars 2021

- ✘ Ma déclaration : à effectuer avant le 30/04/2021 12:00:00
- ✘ Mon paiement : à effectuer avant le 30/04/2021 12:00:00

Ma déclaration

Mars 2021

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cotisations, contributions et impôts

Impôt prestations de services non commerciales 2,20 % ?

22 €

Impôt activité de vente 1,00 % ?

2 €

Activités relevant de la cipav accre 11,00 % ?

132 €

Formation prof.libérale obligatoire 0,20 % ?

2 €

Total de la déclaration

158 €

Crédit en votre faveur ?

0 €

Paiement(s) déjà effectué(s) ?

0 €

Total à payer

158 €

Retour

Valider

Etape 4 : Cliquez sur le bouton « Valider ».

Total de la déclaration
158 €

Crédit en votre faveur ? 0 € Paiement(s) déjà effectué(s) ? 0 € **Total à payer** 158 €

Retour Valider

Mon paiement

Êtes-vous certain de vouloir valider cette déclaration ?

Non Oui

Etape 5 : Cliquez sur le bouton « Oui ».

132 €

Formation prof.libérale obligatoire 0,20 % ?

2 €

Total de la déclaration

158 €

Crédit en votre faveur ?

0 €

Total à payer

158 €

Modifier

Mon paiement

Mars 2021

Total de la déclaration

158 €

Votre déclaration a bien été enregistrée

Votre déclaration a bien été validée et reste modifiable jusqu'au 31 mars 2020 avant 12h. Vous pouvez désormais procéder au paiement de vos cotisations.

Fermer

Etape 6 : Cliquez sur le bouton « Fermer ».

Mars 2021

- ✔ Ma déclaration : effectué le 05/04/2021 à 17:47
- ✘ Mon paiement : à effectuer avant le 30/04/2021 12:00:00

[Télécharger le justificatif](#)

Ma déclaration

Mars 2021

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cotisations, contributions et impôts

Impôt prestations de services non commerciales 2,20 % ?

22 €

Impôt activité de vente 1,00 % ?

2 €

Activités relevant de la cipav accre 11,00 % ?

132 €

Formation prof.libérale obligatoire 0,20 % ?

2 €

Total de la déclaration

158 €

Crédit en votre faveur ?

0 €

Paiement(s) déjà effectué(s) ?

0 €

Total à payer

158 €

[Modifier](#)

Si vous ne pouvez pas payer cette échéance (ou si vous ne pouvez la payer que partiellement), ne tenez pas compte de cette information. Aucune majoration de retard ne sera appliquée, les modalités de régularisation des paiements partiels ou absents seront précisées ultérieurement.

Etape 7 : A ce stade votre déclaration est bien enregistrée. Vous allez passer à l'étape suivante de paiement (Etape suivante).

Mars 2021

Total de la déclaration

158 €

Crédit en votre faveur ?

0 €


Paiement(s) déjà effectué(s) ?

0 €

Paiement du solde

Modifier le montant à payer

Choix du mode de paiement

Paiement par télépaiement 

Mes mandats

<input type="radio"/> BANQUE TAR...	BIC : TARNFR2L	IBAN : FR76 1051
<input type="radio"/>	BIC : BEPOIT21XXX	IBAN : IT40 S054
<input checked="" type="radio"/> CREDIT LYON...	BIC : CRLYFRPP	IBAN : FR72 300

Mandat favori

Payer via ce mandat

Etape de paiement

En fonction de votre situation 3 possibilités s'offrent à vous :

- 1 – Payer vos cotisations en totalité
- 2 – Payer partiellement vos cotisations en modifiant le montant à payer
- 3 – Ne pas payer pour l'instant en ne validant **pas** le télépaiement ou le paiement par carte bancaire.

Ces 3 options sont possibles pour le paiement par télépaiement et pour le paiement par carte bancaire.

Etape 8 : - Cliquez sur « Payer via ce mandat » si vous vous trouvez dans la situation 1 ou 2 en cas de paiement par télépaiement.
- En cas de paiement par carte bancaire, cliquez sur « Payer ».